Un accompagnement personnalisé adapté à vos besoins

Petits travaux de jardinage et de bricolage

Ce service permet la réalisation :

- de *travaux d'entretien courant des jardins privatifs* tels que tonte de pelouse, désherbage, taille de haies et d'arbres ou encore débroussaillage. L'enlèvement des déchets occasionnés par cette prestation est inclus.
- de tâches occasionnelles et de travaux élémentaires ne nécessitant pas l'intervention d'un professionnel et pouvant être réalisés en moins de 2 heures. A titre d'exemples : fixation d'une étagère ou d'un cadre, pose d'une tringle à rideaux, etc...

Téléalarme

Initié par le Département, ce service permet aux personnes isolées ou en perte d'autonomie, âgées de plus de 60 ans, de solliciter du secours à tout moment de la journée comme de la nuit. Ce dispositif est monté sur installation téléphonique.

Assistance administrative

Il s'agit d'une aide gratuite dans les démarches administratives courantes (rédaction de correspondances, compréhension des fondements d'une procédure, etc...) notamment avec les administrations publiques.

Aide à domicile et services à la personne du Pays Grenadois —





ARTASSENX - BASCONS - BORDÈRES ET LAMENSANS - CASTANDET CAZÈRES SUR L'ADOUR - GRENADE SUR L'ADOUR - LARRIVIÈRE SAINT-SAVIN LE VIGNAU - LUSSAGNET - MAURRIN - SAINT-MAURICE SUR L'ADOUR

Un service de proximité ________ à vos côtés au quotidien



Service d'aide à domicile

Ce service concourt au maintien à domicile des personnes :

- de plus de 60 ans,
- en situation de handicap,
- en retour d'hospitalisation,
- de moins de 60 ans rencontrant des difficultés permanentes ou passagères.

Trois prestations spécifiques :

- l'aide ménagère qui participe aux tâches domestiques comme l'entretien du lieu de vie ou la préparation des repas.
- la *garde de jour* qui veille et assure des temps d'animation, de lecture, de jeu, ou encore de promenade.
- l'auxiliaire de vie qui aide à la toilette, à la prise des repas, à l'habillage, au lever, etc...

Des financements possibles

Un soutien financier peut être proposé par le Conseil Départemental, les caisses de retraite et les mutuelles. Le montant de l'aide sera fonction des ressources, de l'état de santé et des besoins du bénéficiaire.

D'ACTION SOCIALE DU PAYS GRENADOIS Service à domicile - Services à la personne

CENTRE INTERCOMMUNAL

14 place des Tilleuls

40270 Grenade sur l'Adour

05 58 03 57 11

sad.sap@cc-paysgrenadois.fr

Portage de repas à domicile

Un service destiné aux personnes de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap, en retour d'hospitalisation ou en difficultés sociales.

Comment ça marche?

- livraison des *repas pour les 7 jours de la semaine* y compris week-end et jours fériés,
- *repas complets et équilibrés* (potage, entrée, plat principal, fromage et dessert) à composer soi-même,
- possibilité de *repas adaptés aux contraintes médicales* (diabète, régime sans sel, etc...),
- livraison en *ligison froide*.

La tarification appliquée est calculée en fonction des revenus de chacun afin de rendre cette prestation accessible à tous.

Ce service ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes engagées (uniquement sur la partie transport) dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la loi de finances.